

Commune de Steinsoultz - Département du Haut-Rhin

Procès-verbal des délibérations
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents 15 - Procuration : 0

Le 25 juin 2020, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Communale, sous la présidence de M. STALLINI Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 18 juin 2020

Présents : M. STALLINI Stéphane - M. MEYER Jérôme - M. BRAND Cédric - Mme KEPPI Christine - Mme GLENDEK Delphine - M. BERTHIOT Ludovic - Mme KAUFFMANN Marie - Mme NUSSBAUMER Eliane - Mme SCHREIBER Sabrina - Mme WIEDER Anita - M. BURTSCHY Daniel - M. BLIND Jean-Louis - M. PERROTTA Lorenzo - Mme SURGAND Sabine - M. TLILI Sylvain

Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ORDRE DU JOUR :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Rappel de l'ordre du jour de la réunion du 23 mai 2020

1.2. Délégation du conseil municipal au maire

1.3. Délégation du maire aux adjoints

1.4. Mise en place des commissions communales

1.5. Budget primitif 2020

1.5.1. Taux d'imposition

1.5.2. Budget primitif 2020

1.6. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs : Association Foncière, ADAUHR

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2.1. Point sur les demandes d'occupation du sol

2.2. Divers

3. TECHNIQUE

3.1. Divers

4. ANIMATION

4.1. Salle communale : animation et calendrier de location de la salle

4.2. Meuble chauffant cuisine

4.3. Divers

5. POINTS DIVERS

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Rappel de l'ordre du jour de la réunion du 23 mai 2020

M. le Maire rappelle les délibérations :

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

6. INDEMNITES ALLOUEES AUX ELUS POUR L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

7.1 DESIGNATION REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX

7.2 DESIGNATION REPRESENTANT AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

7.3 DESIGNATION REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL

1.2. Délégation du conseil municipal au maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Où les explications de M. le Maire quant aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide**, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à dans la limite fixée par le conseil municipal à savoir 5 000 € H.T.;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à savoir 5 000 € par sinistre ;

9° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à savoir 50 000 € par année civile ;

10° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 200 € ;

11° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions suivantes : projets et/ou travaux décidés par le conseil municipal, projet et/ou travaux relevant de la délégation du maire, l'attribution de subventions.

1.3. Délégation du maire aux adjoints

M. le Maire indique que l'article L2122-18 du CGCT confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux,

M. le Maire présente au Conseil le tableau fixant les délégations respectives des quatre adjoints. Les points de délégation seront ratifiés par des arrêtés qui les définiront dans les quatre champs stipulés pour chacun des adjoints :

- le 1^{er} adjoint sera délégué pour les affaires techniques,
- le 2^{ème} adjoint pour les affaires d'urbanisme,
- la 3^{ème} adjointe pour le secteur de l'animation,
- la 4^{ème} adjointe pour la vie communale

1.4. Mise en place des commissions communales

1.4.1. Commission d'Appel d'Offre (CAO)

M. le Maire rappelle que tous les marchés passés selon une procédure formalisée dont le montant est supérieur à 40 000 € HT (au 1^{er} janvier 2020) doivent obligatoirement être soumis à la CAO pour attribution (article L-1414-2 et L. 1444-5 du CGCT).

Puis il précise également les dispositions de l'alinéa 3 de l'article L2121-21-8 du Code général des collectivités territoriales qui stipulent que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Il ajoute également que cette commission est constituée à la suite des élections municipales et pour l'entière durée de la mandature.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas utiliser le scrutin secret pour la désignation des membres de cette commission.

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants : MEYER Jérôme – BRAND Cédric – KEPPI Christine

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants : GLENDEK Delphine – BLIND Jean-Louis – PERROTTA Lorenzo

Membre titulaire de droit : STALLINI Stéphane, maire.

1.4.2. Commissions communales

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité des voix, fixe à 5 le nombre des commissions communales dont les attributions et les compositions sont définis selon le tableau.

COMMISSION ADMINISTRATIVE	COMMISSION TECHNIQUE	COMMISSION URBANISME	COMMISSION ANIMATION	COMMISSION VIE COMMUNALE
STALLINI Stéphane	MEYER Jérôme	BRAND Cédric	KEPPI Christine	GLENDEK Delphine
BLIND Jean-Louis	BERTHIOT Ludovic	BERTHIOT Ludovic	GLENDEK Delphine	KAUFFMANN Marie
GLENDEK Delphine	BRAND Cédric	BLIND Jean-Louis	KAUFFMANN Marie	KEPPI Christine
KEPPI Christine	BURTSCHY Daniel	BURTSCHY Daniel	NUSSBAUMER Eliane	NUSSBAUMER Eliane
NUSSBAUMER Eliane	PERROTTA Lorenzo	KAUFFMANN Marie	PERROTTA Lorenzo	PERROTTA Lorenzo
PERROTTA Lorenzo	STALLINI Stéphane	MEYER Jérôme	SCHREIBER Sabrina	SCHREIBER Sabrina
SCHREIBER Sabrina	SURGAND Sabine	STALLINI Stéphane	SURGAND Sabine	STALLINI Stéphane
WIEDER Anita	TLILI Sylvain	TLILI Sylvain	WIEDER Anita	WIEDER Anita

1.5. Budget primitif 2020

1.5.1. Taux d'imposition

Ouï les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** de fixer les taux d'imposition 2020 de la manière suivante :

TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2020 Euros	TAUX	PRODUITS Euros
Taxe d'habitation	881 000	20.95	184 570
Taxe foncière bâti	634 400	14.77	93 701
Taxe foncière non bâti	20 200	65.75	13 282
			Total : 291 553

1.5.2. Budget primitif 2020

Ouï les explications de M. le Maire

Vu les décisions d'affectation des résultats et des reports de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** d'approuver le budget primitif 2020 selon la balance générale ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	658 235.00
Dépenses d'investissement	487 777.00
Total	1 146 012.00
Recettes de fonctionnement	658 235.00
Recettes d'investissement	487 777.00
Total	1 146 012.00

1.5.3. Subventions aux associations

M. le Maire présente une proposition de répartition des subventions allouées aux associations pour cette année 2020.

Ouï les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** d'octroyer une subvention à :

ASSOCIATIONS	Euros
APA	100
Les Amis de Luppach	100
Mieux Vivre à Saint Morand	100
Comité dép. Prévention Routière	80
Terre des Hommes d'Alsace	175
Société Amis de la Bibliothèque	60
Union Française Bucco-dentaire	80
Association les Amis Retraités	1 000
Croix Rouge Française	100
Divers	9 000
TOTAL	10 795

Charge le maire d'exécuter administrativement et financièrement cette décision.

1.6. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs : Association Foncière, ADAUHR

1.6.1. Association Foncière

M. le Maire informe le conseil étant membre de droit de l'Association Foncière, il y représentera le conseil municipal

1.6.2. ADAUHR

L'Agence Technique Départementale, ADAUHR, propose une assistance technique en matière d'urbanisme et de patrimoine en contrepartie d'une cotisation de 250 € annuelle révisable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Commune pour siéger au sein de l'ADAUHR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour, 1 abstention,

- de désigner :
 - o M. BRAND Cédric délégué représentant la commune au sein de l'ADAUHR.

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2.1. Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	NATURE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
11.02.20 20	CU	SCP KOENIG BAEUMLIN	Vente maison	Rue de Muespach Section 2 n°997/98
05.03.20 20	CU	Maître STUDER	Vente	Section 3 n°84+85+86+126+125
27.04.20 20	CU	Maître SIFFER- KLUSKA	Partage	Section7 n°27+92
18.05.20 20	CU	SCP KOENIG BAEUMLIN	Vente maison	Impasse des fleurs Section 2 n°378
20.05.20 20	CU	SCP KOENIG BAEUMLIN	Vente appartement	Rue de Waldighoffen Section 3 n°121
26.05.20 20	CU	SCP TRESCH	Vente	Section 1 n°121 à 123
31.01.20 20	CU	SCP CHAUVIN	Vente appartement	Rue de Waldighoffen Section 3 n°121
16.06.20 20	PC	HAUGER Mireille	Construction maison individuelle	Rue de Metzleren Section 2 n°304
16.06.20 20	PC	EARL RESWEBER Frédéric	Construction + modification hangars agricoles	Rue de la source Section 5 n°142
10.03.20 20	DP	BERTHIOT Ludovic	Abri de jardin	Rue des prés Section 8 n°299
07.05.20 20	DP	BUND Daniel	Ravalement façade	Section 2 n°297
18.05.20 20	DP	IFRID Philippe	Couverture terrasse	Section 8 n°298
25.05.20 20	DP	MICHEL Patrick	Changement fenêtres	Rue de la forêt Section 1 n°117
23.06.20 20	DP	WITT Vincent	Réparation toiture hangar agricole	RD 16 Section 5 n°151

2.2. Divers

2.2.1. Concassage

M. le Maire informe le conseil que l'entreprise ENCER procèdera au concassage sur son site à raison de deux fois quinze jours ; une fois en mars et une fois en octobre.

Suite à la crise COVID19, une autorisation spéciale a été accordée pour reporter le broyage de mars à début juin. Le maire s'est rendu sur place pour constater le fonctionnement. Il en fera de même lors de la période de broyage prévue en octobre.

En ce qui concerne les nuisances sonores constatées par le voisinage, des mesures anti-bruit ont été prises et les équipes sensibilisées à la manutention des ridelles des camions. Une barrière a également été installée afin d'empêcher l'accès au site en-dehors des personnes habilitées.

2.2.2. Rue de Waldighoffen

M. le Maire informe le conseil des problèmes récurrents de dépôts de déchets au niveau du petit parking rue de Waldighoffen. Il est proposé de poser des blocs en pierre empêchant l'arrêt et le stationnement à cet endroit afin de supprimer ce problème.

La Direction Routière sera contactée afin de les informer de ce projet et de connaître leur position quant à cette action.

2.2.3. Rue de Waldighoffen

M. le Maire informe le conseil que, rue de Waldighoffen, un regard d'assainissement était déboulonné et s'est détaché causant des dégâts matériels à des automobilistes ainsi qu'à un cycliste de passage. La CC Sundgau a été prévenue et la réparation a été faite. Un contrôle de l'ensemble des regards devrait être fait sur l'ensemble du tracé de collecteur intercommunal.

2.2.4. Bâtiment menaçant ruine

La maison sise au 12 rue de Muespach est inhabitée depuis quelques années et est actuellement en vente. Cet immeuble et surtout la grange tombent en ruine et présentent un danger. Des tuiles sont tombées dans la cour du voisin. Un courrier sera envoyé au propriétaire afin de lui demander de faire le nécessaire pour sécuriser son bien.

2.2.5. Rue du chemin de fer

Suite à la nouvelle construction au bout de la rue du chemin de fer, Orange doit procéder à une extension du réseau téléphonique. Une demande d'une installation aérienne a été faite et refusée par la commune. Un devis devrait arriver en mairie pour une mise en souterrain option retenue par la commune étant donné que le reste de la rue a été faite il y a peu de temps.

3. TECHNIQUE

3.1. Projets

3.1.1. Rue de Waldighoffen rue de Muespach

M. le Maire informe le conseil qu'il a vu M. PETER de l'Unité Routière du Département afin de faire le point sur le projet de renouvellement de la couche de roulement de la RD 463. Ces travaux sont prévus en 2021.

3.1.2. Rue de Jettingen

M. le Maire informe le conseil que la CC Sundgau souhaite changer la conduite d'eau potable de la partie haute de la rue de Jettingen. Un rendez-vous sera pris avec Mme HIRSCHY responsable du service Assainissement de la CCS afin de faire le point sur ce projet.

3.1.3. Commission technique

M. MEYER informe le conseil qu'une réunion de la commission technique s'est tenue le 17 juin 2020. Le personnel technique s'est présenté et à expliquer ses missions. Divers points ont été abordés lors de cette séance de travail.

4. ANIMATION

4.1. Salle communale : animation et calendrier de location de la salle

Vu le contexte sanitaire et les mesures anti Covid19, la salle communale n'est pas louée.

Suite au passage de la commission de sécurité, il faudra revoir l'ouverture des portes de la grande salle qui doit être équipée de système à ouverture antipanique (barres ou boutons).

4.2. Meuble chauffant cuisine

M. le Maire informe le conseil de la panne de la table chauffante de la cuisine de la salle communale. Il présente 4 devis dont 1 pour la réparation des résistances de chauffage et 3 pour un nouveau matériel.

Oui les explications de M. le Maire quant à la nécessité de réparation ou de remplacement table chauffante de la cuisine de la salle communale,

Vu les différentes propositions,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 2 abstentions des membres présents et représentés,

- **retient** la proposition d'Équipement Resto pour un montant de 875 € HT

- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

4.3. Vente de brioches

Mme KEPPI Informe le conseil que la vente de brioches au profit de l'APEI de Hirsingue aura lieu début septembre 2020, et lance un appel aux conseillers volontaires pour constituer l'équipe de bénévoles.

5. POINTS DIVERS

5.1. Activité de la Brigade Verte du 1^{er} février au 31 mai 2020

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2020.

5.2. Remerciements

M. le Maire présente au Conseil les cartes de remerciement de :

- Mme et M. KREUTTER François aux bénévoles ayant confectionné les jolis masques lors du confinement et dans le cadre de la crise COVID19.

- M. BOEGLIN Claude à la Municipalité pour la visite d'une délégation communale à l'occasion de son 75^{ème} anniversaire,

- Mme BISEL Suzanne à la Municipalité pour la visite d'une délégation communale à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire.

5.3. Etudiants

M. le Maire informe le conseil de l'embauche de 6 jeunes steinsoultzois sur les deux mois d'été pour seconder M. BOURDIN dans les travaux d'entretien des espaces verts.

5.4. Ecole dérogation scolaire

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu avec Mme GLENDEK, M. et Mme BOLLECKER, couple nouvellement installé à Steinsoultz, souhaitant une dérogation scolaire pour scolariser leurs deux enfants à Waldighoffen.

Le conseil déplore que les parents sortent les enfants de l'école de Steinsoultz et augmentant ainsi le risque de fermeture d'une classe dès la rentrée 2021. La commune ayant échappé à une fermeture dès la rentrée 2020 suite à la crise sanitaire Covid19.

5.5. Répartition des charges

M. le Maire informe le conseil qu'un nouveau calcul de répartition des charges des bâtiments communaux (mairie, école, salle communale, chalet, église et logements communaux) sera étudié afin d'obtenir une répartition la plus juste.

5.6. Conseil des Jeunes

Le mandat du conseil des jeunes est arrivé à échéance. Une dernière sortie à Europa Park est prévue fin août.

Un nouveau conseil des jeunes sera installé, pour 2 ans, après appel à candidatures auprès des jeunes concernés.

Dates à retenir : réunion du Conseil Municipal d'installation : jeudi 27 août 2020 à 19 heures 30

Fin de séance :

Séance du 25 juin 2020 - Tableau des signatures

En exercice : 15 - présents : 15 - procuration : 0

M. STALLINI Stéphane		
M. MEYER Jérôme		
M. BRAND Cédric		
Mme KEPPI Christine		
Mme GLENDEK Delphine		
M. BERTHIOT Ludovic		
M. BLIND Jean-Louis		
M. BURTSCHY Daniel		
Mme KAUFFMANN Marie		
Mme NUSSBAUMER Eliane		
M. PERROTTA Lorenzo		
Mme SCHREIBER Sabrina		
Mme SURGAND Sabine		
M. TLILI Sylvain		
Mme WIEDER Anita		

Délibérations

1.2. Délégation du conseil municipal au maire	1.4.1. Commission d'Appel d'Offre (CAO)
1.4.2. Commission communales	1.5.1. Taux d'imposition
1.5.2. Budget primitif 2020	1.5.3. Subventions aux associations
1.6.2. ADAUHR	4.2. Meuble chauffant cuisine